

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1 000 F • 48 à 60 pages 1 500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO 20 000 F • AFRIQUE 28 000 F • HORS-AFRIQUE 40 000 F	• Récipissé de déclaration d'associations.. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{re} et 2^e insertion)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 5 00 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi
Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à l'EDITOGO : Tél. (228) 21-37-18 Fax : 22-14-89 BP. 891 Lomé-Togo

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 21-27-01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

LOIS

2001

12 mars – Loi n° 4 autorisant la ratification de l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000..... 1

LOI N° 2001 - 004 DU 12 MARS 2001 autorisant la ratification de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté

Européenne et ses Etats membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article Premier – Est autorisée la ratification de l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000.

Art. 2 – La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 12 mars 2001

Le Président de la République
Gnassingbé EYADEMA

Le Premier Ministre
Messan Agbéyomé KODJO

